

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-FORM-000067-20210811

Date de publication : 11/08/2021

Formulaire

FORMULAIRE - IS - Etat de détermination des déficits subis par les sociétés filiales de l'ancien groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières, pour lesquels la société a demandé une imputation élargie (y compris le cas échéant par la société mère absorbée)

Année	Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières (1)			Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe	Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée	Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie			Montant total imputable sur une base élargie
	Société A	Société B	Société C absorbée par la société B			Société A	Société B	Société C absorbée par la société B	
	Déf. Ord.	Déf. Ord.	Déf. Ord.			Déf. Ord.	Déf. Ord. (a)	Déf. Ord. (b)	
...									
N-6									
N-5									
N-4									
N-3									
N-2									
N-1									
TOTAL									

(1) Il s'agit des sociétés absorbées dans l'ancien groupe par les sociétés membres de ce groupe entrées dans le nouveau groupe et pour lesquelles le dispositif d'imputation sur une base élargie est demandé, ou scindées au profit de ces membres, dans les conditions commentées au **I-B § 60 du BOI-IS-GPE-50-10-30**.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[FORMULAIRE - IS - Calcul et état de suivi des déficits reportables perdus à la suite de la sortie du nouveau groupe de sociétés membres de l'ancien groupe \(CGI, art. 223 R, dernier alinéa\)](#)

IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Opérations de restructurations du groupe - Absorption de la société mère, de l'entité mère non résidente ou d'une société étrangère - Sort des déficits, charges financières nettes non déduites et capacité de déduction inemployée de l'ancien groupe